

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.01.2021

Date de convocation : le 13 janvier 2021

Ouverture de Séance : 20h00

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de procuration : 1

Votants : 15

**PRESENTS** : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUS, Isabelle CHION VALLIER, Marina CORDONNIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Patrice LETOURMY, Yvan ROUFET, Alice SERTOUR, Nicolas VIBOUX

**ABSENTS** : Marie-Christine VIOLA pouvoir à Colette GIROUD

**Secrétaire de séance** : Max BERNARD

## **ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020
- Agenda
- Point communauté de Communes du Trièves
- STEP des Fauries : constitution de servitudes de passage du réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales)
- Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales – offre de titres de restaurant pour le personnel territorial
- Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement

### Village Digital

### Finances/Budget

### Ecole/Jeunesse

➤ Ecole

➤ Cantine

### Travaux / Urbanisme

➤ Point sur les travaux divers

➤ Point sur les autorisations d'urbanisme : PC Raphaël ITALIANA

➤ Emplacements réservés : ER8 – ER9 (cheminements doux et préservation de la haie) et ER10 (création d'une voirie)

### Requalification Village

### Vie Locale/Communication/Culture

➤ Bulletin municipal

### Environnement/Cadre de vie

### Agriculture

- Questions diverses

#### 1. Nomination du secrétaire de séance

Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

**Vote pour à l'unanimité**

## 2. Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2020 est approuvé.

**Vote : 13 voix pour, 2 abstentions**

## 3. Agenda

- Jeudi 21 janvier 20h00 : Commission Finances-Budget
- Lundi 25 janvier à 17h30 à Mens : Conférence Territoriale
- Mardi 26 janvier à 20h00 : Commission Travaux/Urbanisme
- Lundi 1<sup>er</sup> février à 18h30 : Conseil Communautaire (DOB – Débat d'orientation budgétaire)
- Mercredi 3 février à 18h00 : Commission Vie Locale/Communication/Culture
- Mardi 9 février à 20h00 : Réunion adjoints
- Mardi 16 février à 20h00 : Conseil Municipal

Du fait du couvre-feu, Monsieur le Maire recommande aux élus de convoquer les commissions communales avant 18h00, et de privilégier la visioconférence si après 18h00.

## 4. Point Communauté de Communes du Trièves

Christian ROUX expose au Conseil Municipal que la crise sanitaire a entraîné un ralentissement dans le fonctionnement des services de la communauté de Communes, se répercutant tant sur les dépenses que sur les recettes, notamment pour le service « Culture, patrimoine et vie associative ».

Nous ne mesurons pas encore tous les effets de la crise. Des interrogations sur la dynamique économique du territoire, sur les ressources et les charges qui risquent de peser sur les collectivités.

La prise de compétences qu'elles soient obligatoires, optionnelles ou facultatives entraîne des charges structurelles importantes.

Un travail est en cours avec la Commission Finances intercommunale.

Par ailleurs, un autre sujet majeur : la Loi LOM (Loi Organisatrice des Mobilités) invite les EPCI à la réflexion pour devenir OAM (Autorité Organisatrice des Mobilités). La décision devra être actée au 31 mars 2021 au niveau de l'EPCI, et entre le 31 mars et le 30 juin 2021 pour les collectivités rattachées à l'EPCI

## 5. STEP des Fauries : constitution de servitudes de passage du réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau unitaire (eaux usées et eau pluviale) qui dessert le hameau des Fauries passe par des terrains privés et qu'il convient de créer des servitudes de passage afin de pérenniser la conservation et le bon fonctionnement de l'ouvrage.

A ce titre il s'avère nécessaire de prévoir par conventions de servitude passées en la forme administrative les conditions d'occupation des parcelles concernées.

Il est précisé au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au Service de publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par la Commune.

Lorsqu'il est fait application de cette procédure, la Commune est représentée lors de la signature de l'acte par un adjoint dans l'ordre de nomination.

En vertu de ces dispositions, il convient d'habiliter Madame Colette GIROUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer les conventions de constitution de servitude envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création de servitudes de passage pour le réseau unitaire (eaux usées et eau pluviale) qui dessert le hameau des Fauries,

SOLLICITE l'accord des propriétaires des parcelles concernées,

DECIDE de charger Monsieur le Maire de recevoir et d'authentifier les actes de constitution de servitude foncière en la forme administrative,

AUTORISE et HABILITE Madame Colette GIROUD, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à représenter la commune dans la passation des actes authentiques en la forme administrative,  
PREND en charge les frais de publication au Bureau des Hypothèques.

### **Vote pour à l'unanimité**

#### 6. Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales – Offre de titres restaurant pour le personnel territorial

Monsieur le Maire expose :

Le CDG38 procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à **l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE que la commune charge le CDG38 de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Vote pour à l'unanimité**

#### 7. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

##### **Article L1612-1**

- *Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au*

*remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.*

*Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.*

### **1) S'agissant du budget de la Commune (M14) :**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 610 580,76 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **152 645 €** (< 25% x 610 580,76 €.).

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : **72 645 €**
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : **80 000 €**

### **2) S'agissant du budget Assainissement (M49)**

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 149 488,31 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **37 370 €** (< 25% x 149 488,31 €.).

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : **14 000 €**
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : **9 000 €**
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : **14 370 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## **Vote pour à l'unanimité**

### **8. Commissions Communales**

#### Village Digital

➤ La Commission informe que le nécessaire a été fait pour quitter Google Drive, sauf pour l'agenda qui reste sur Google, les règles de la CNIL étant respectées.

➤ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) : Point sur le DPO (Délégué à la Protection des Données) : personne chargée de la protection des données personnelles au sein de la collectivité.

#### Finances/Budget

➤ Point sur le recrutement en cours au poste de secrétaire : 4 candidatures ont été sélectionnées et convoquées à un premier entretien (commission composée de Colette GIROUD, Marie VIOLA, Martine BOUCHAND).

Après sélection de 3 candidats, un deuxième entretien sera organisé avec Christian ROUX et Colette GIROUD.

## Ecole/Jeunesse

### ➤ Cantine :

Une légère baisse des effectifs est toujours observée suite à la proposition faite aux familles de réduire les inscriptions de cantine sous la forme de volontariat.

Actuellement, 2 ATSEM sont absentes.

Il est difficile d'assurer leur remplacement, il serait profitable et utile de constituer un groupe d'intervenants susceptibles de remplacer le personnel au « pied levé ».

## Travaux Urbanisme

### ➤ Point sur les travaux divers :

- Raccordement à l'assainissement des hameaux de La Morte et des Jaillets : nouvelles propositions sur le projet :

↳ Montant de la variante 1 ..... 93 049,80 € TTC

↳ Montant de la variante 2 ..... 107 562,60 € TTC

Pour le secteur de la Morte le tracé se précise et les négociations en cours avec les propriétaires fonciers.

- Local archives : les travaux peuvent démarrer
- Opération DAUPHILOGIS : information sur la réunion qui s'est tenue ce jour avec Mme TARDIEU Virginie, Directrice Générale en intérim de Dauphilogis.  
De nombreuses imperfections sont à corriger par Dauphilogis avant que la voirie soit rétrocédée à la Commune.

### ➤ Point sur les autorisations d'urbanisme : PC Raphaël ITALIANA

➤ Emplacements réservés : ER9 (cheminements doux et préservation de la haie) et ER10 (création d'une voirie) : suite à la mise en demeure adressée par la famille POULAT, pour l'acquisition par la commune de surfaces inscrites en emplacements ER9 et ER10 au PLU, un rendez-vous a été organisé le 12 janvier 2021.

Une proposition de prix leur a été communiquée :

- Zone 1AU : 35 €/m<sup>2</sup>
  - Zone 2AU : 23 €/m<sup>2</sup>
- Pour une enveloppe globale estimée à 82 000 €

## Requalification du Village et de ses hameaux

➤ Dans ce contexte de crise sanitaire, comment rencontrer la population pour les informer de la suite du projet et des esquisses qui sont réalisées ?

Une réflexion est engagée sur cette mise en œuvre : réunion avec la population par secteur, par petits comités...

## Vie locale/Communication/Culture

➤ Marché de producteurs à Sinard : l'étude avance.

➤ Le Conseil Municipal se positionne à l'unanimité, favorable à l'installation d'un camion pour la vente d'hamburgers et de poulets rôtis tous les dimanches après-midi à compter du 24 janvier 2021.

➤ Camion Pizza et Aromates : quelques explications ont été fournies au propriétaire de ne pas stationner son véhicule en cas de neige et d'impossibilité d'accès à la place de la Mairie, devant l'entrée de l'Eglise.

➤ « Chanteurs de salle de bain » : samedi 23 janvier entre 14h00 et 16h00 dans le village et les hameaux, animation musicale « au balcon » proposée par le service Famille du Granjou.

➤ Bulletin municipal : plusieurs idées d'articles pour le prochain bulletin de mars (présentation du personnel communal, présentation des agriculteurs et artisans de la commune...).

➤ Un projet « L'Entraide SinarDouce » est à l'étude pour recréer une dynamique d'entraide, créer des liens ...

Comment initier cette démarche ?

Comment proposer un « coup de main » ?

Plateforme de dons, d'aide...

### Environnement/Cadre de Vie

➤ L'organisation de la plateforme de déchets verts proche du lagunage se met en place.

### Agriculture

➤ 1<sup>ère</sup> réunion avec les agriculteurs : jeudi 14 janvier 2021.

Etaient présents : Alexandre DOLLE, Laure COLLIN, Daniel MAUBLEU.

Stéphane RUBAUD excusé.

Différents points ont été abordés :

- Requalification du village et des hameaux. Entrée de Sinard : tenir compte du matériel agricole, sens unique dans le village, sécurisation de l'accès de la Croix de Portier au centre Bourg.
- Remise en état du pont bascule.
- Lagunage dépôt de fumier à proximité.
- Les chemins ont besoin d'entretien : programmation à faire au budget.
- Entretien des haies : quelles sont les aides ?
- Deux réunions par an de la commission agriculture sont prévues.
- Cohabitation/mixité/déplacement/circulation.

### 9. Questions diverses

➤ Deux conseils municipaux sont programmés en mars : le 16 mars à 20h00 et le 23 mars à 18h00 (vote des Budgets et des Comptes Administratifs).

➤ PLU : nous sommes toujours dans l'attente de la mise à jour de la cartographie des aléas par RTM.

➤ Circulation sur la route du Barrage : il nous a été signalé la vitesse excessive des véhicules sur cette route. Une réflexion globale est à mener pour sécuriser cette voie : pose de jardinières, comptage comme au Collet...

➤ Adressage : deux courriers nous ont été adressés dans lesquels il nous est demandé de revoir l'appellation du Chemin de la Tine et de l'Impasse de la Luzerne. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

=====

*La séance est levée à 23h02*